

01-12-2020
MUNICIPALITÉ ST-GABRIEL-LALEMANT
M.R.C. KAMOURASKA

Le conseil de la susdite Corporation municipale siège en séance ordinaire ce premier jour du mois de décembre deux mille vingt à 19 h 30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec

Sont présents M. Steeve Thériault, M. Gilles DesRosiers, Mme France Simard, M. Gilles Ouellet, Mme Danielle D'Anjou formant quorum du susdit-conseil sous la présidence du maire René La-voie.

Assiste également à la séance, le directeur général et secrétaire-trésorier Vincent Thibaudeau.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le Maire constate le quorum à 19h32 et déclare la séance ouverte.

2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour

175-12-20

Il est proposé par le conseiller Steeve Thériault et résolu que l'ordre du jour suivant soit accepté;

- 1 Ouverture de la réunion
- 2 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3 Mot du maire
- 4 Approbation, adoption, modification et dispense de lecture du procès-verbal du 3 novembre 2020
- 5 Rapports d'activités et autres dossiers
- 6 Acceptation des comptes
- 7 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 300 000 \$ qui sera réalisé le 8 décembre 2020
- 8 Calendrier des séances du conseil 2021
- 9 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
- 10 Avis de convocation pour la séance extraordinaire : adoption du budget 2021
- 11 Avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure, le conseil adoptera le règlement no 01-21 portant sur l'adoption des divers taux de taxes, de la tarification et des compensations pour l'année 2021.
- 12 Avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure, le conseil adoptera le règlement no 02-21 portant sur la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs d'épuration municipaux.
- 13 Adoption du règlement numéro 08-20, Relatif à la prévention incendie
- 14 Adoption du règlement numéro 09-20, Concernant les nuisances
- 15 Indexation des élus
- 16 Indexation de la rémunération du personnel administratif, de l'agente de développement et de l'animateur du local des jeunes
- 17 Soumission paniers suspendus - 2021
- 18 Fermeture du dossier de nuisance 15 rang Chénard
- 19 Service de première ligne
- 20 Renouvellement bail location du garage
- 21 Pierre nette pour champ d'épuration
- 22 Projet de coopération intermunicipale
- 23 Cotisation annuelle 2019-2020 École Destroismaisons
- 24 Membership SADC du Kamouraska
- 25 Dons et commandites
- 26 Correspondance
- 27 Varia
 - 27.1 Soumissions pour l'émission de billets
 - 27.2 Balises de déneigement
 - 27.3 Système d'alarme
- 28 Rapport des conseillers
- 29 Période des questions adressées au conseil par le public
- 30 Levée de la séance ordinaire

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Mot du maire

4. Approbation, adoption, modification et dispense de lecture du procès-verbal du 3 novembre 2020

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE

176-12-20

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2020 soit approuvé avec dispense de lecture et adopté tel que déposé;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Rapport d'activités et autres dossiers

Les rapports du directeur général ont été déposés sur le serveur du conseil sans papier, et suite à l'analyse des rapports lors de la plénière, une période de questions et/ou d'échanges est donc ouverte avec les membres du conseil.

6. Acceptation des comptes

177-12-20

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu d'approuver le paiement des dépenses incompressibles et des comptes payés pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2020 totalisant une somme de **38 402,22 \$**, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire le paiement des comptes à payer au 30 novembre 2020 pour un total **486 376,93 \$**, le tout, tel qu'il apparaît à la liste déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N. B. Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et incompressibles effectuées ainsi que des comptes à payer est disponible pour consultation, sur demande seulement, au bureau municipal.

7. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 300 000 \$ qui sera réalisé le 8 décembre 2020

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant souhaite emprunter par billets pour un montant total de 300 000 \$ qui sera réalisé le 8 décembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
03-20	300 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 03-20, la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

178-12-20

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 8 décembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 8 juin et le 8 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	27 800 \$	
2022.	28 300 \$	
2023.	28 800 \$	
2024.	29 200 \$	
2025.	29 800 \$	(à payer en 2025)
2025.	156 100 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 03-20 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 décembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8. Calendrier des séances du conseil 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

179-12-20

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront le mardi et débuteront à 19 h 30:

- 12 janvier
- 2 février
- 2 mars
- 6 avril
- 4 mai
- 1er juin
- 6 juillet
- 10 août
- 7 septembre
- 5 octobre
- 16 novembre
- 7 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément au code municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

9. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Monsieur Vincent Thibaudeau, directeur général, a déposé devant le conseil les déclarations écrites des intérêts pécuniaires de monsieur le maire René Lavoie, de mesdames les conseillères France Simard et Danielle D'Anjou, et de messieurs les conseillers Gilles DesRosiers et Gilles Ouellet, conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2).

180-12-20

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu de confirmer que les membres du conseil énumérés ci-haut ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires à la séance du 1er décembre 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10. Avis de convocation pour la séance extraordinaire : adoption du budget 2021

L'avis de convocation est donné par le secrétaire-trésorier, aux membres du conseil municipal, pour les aviser que la séance extraordinaire pour adopter le budget 2021 aura lieu le lundi 14 décembre 2020, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2021
3. Dépôt du projet de règlement relatif à la taxation 2021
4. Période de questions du public
5. Levée de la séance extraordinaire

11. Avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure, le conseil adoptera le règlement no 01-21 portant sur l'adoption des divers taux de taxes, de la tarification et des compensations pour l'année 2021.

Avis de motion est par la présente donné par Gilles DesRosiers, conseiller, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal adoptera le règlement no 01-21 portant sur l'adoption des divers taux de taxes, de la tarification et des compensations pour l'année 2021.

12. Avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure, le conseil adoptera le règlement no 02-21 portant sur la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs d'épuration municipaux.

Avis de motion est par la présente donné par Steeve Thériault, conseiller, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal adoptera le règlement no 02-21 portant sur la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs d'épuration municipaux.

13. Adoption du règlement numéro 08-20, Relatif à la prévention incendie

ATTENDU QUE dès le début de la présente séance, des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU QU' un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 3 novembre 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 08-20 a été déposé lors de la même séance;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le directeur général a, séance tenante, mentionné l'objet et la portée du règlement numéro 08-20;

ATTENDU QU' une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

181-12-20

Il est proposé par la conseillère France Simard et résolu,

QUE le règlement portant le numéro 08-20, Relatif à la prévention incendie, soit adopté tel que rédigé, et déposé au Livre des règlements de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. Adoption du règlement numéro 09-20, Concernant les nuisances

ATTENDU QUE dès le début de la présente séance, des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU QU' un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 3 novembre 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 09-20 a été déposé lors de la même séance;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le directeur général a, séance tenante, mentionné l'objet et la portée du règlement numéro 09-20;

ATTENDU QU' une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

182-12-20

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu,

QUE le règlement portant le numéro 09-20, Concernant les nuisances, soit adopté tel que rédigé, et déposé au Livre des règlements de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. Indexation des élus

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 du règlement 01-11 stipule que la rémunération de base et la rémunération additionnelle des élus sont indexées au mois de décembre de chaque année;

183-12-20

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu de fixer l'indexation de la rémunération de base et de la rémunération additionnelle des élus pour l'exercice financier de l'année 2021 à 3% d'augmentation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. Indexation de la rémunération du personnel administratif, de l'agente de développement et de l'animateur du local des jeunes

184-12-20

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu de fixer l'indexation de la rémunération pour l'exercice financier de l'année 2021 du directeur général M. Vincent Thibaudeau, de son adjointe Mme Diane Jean, de l'agente de développement ainsi que l'animateur du local des jeunes à 3% d'augmentation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. Soumission paniers suspendus - 2021

De trois (3) soumissions demandées, deux (2) ont été reçues :

Soumissionnaire	14 po	Garantie	Livraison	Total avant taxes
Centre Jardin Montminy	34.99 \$	Non	45.00	1 444,60
Les serres Aux jardins de Cécile	30.95 \$	Non	40.00 \$	1 278,00 \$

185-12-20

Il est proposé par la conseillère France Simard et résolu d'accepter la soumission de l'entreprise Les serres Aux jardins de Cécile pour l'achat de 40 paniers suspendus 14 pouces tel que soumis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. Fermeture du dossier de nuisance 15 rang Chénard

CONSIDÉRANT le jugement de la Cour supérieure en date du 2 février 2017 qui ordonnait au défendeur de retirer l'ensemble des objets constituant une nuisance au 15 rang Chénard;

CONSIDÉRANT qu'il est constaté que le propriétaire a procédé à l'enlèvement desdits objets;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par le propriétaire d'aviser la population qu'il cesse ses activités de récupération de différentes matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE,

186-12-20

Il est proposé par le conseiller Steeve Thériault et résolu de

PROCÉDER à la fermeture du dossier de nuisance du 15 rang Chénard et **ACCORDER** quittance à son propriétaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. Service de première ligne

187-12-20

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu de renouveler l'offre de Service de première ligne « forfait téléphonique » pour l'année 2021 de la firme BTLP Avocats au montant de 500 \$, taxes et déboursés non inclus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20. Renouvellement bail location du garage

CONSIDÉRANT le bail de location d'une durée de cinq ans avec Régie Intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska Ouest vient à échéance le 30 décembre 2020;

CONSIDÉRANT les coûts annuels de chauffage du garage municipal absorbent la majeure partie du revenu de location;

188-12-20

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu

QUE monsieur le maire et le directeur général soient autorisés à signer un nouveau bail d'une durée de 5 ans auprès de la Régie Intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska Ouest;

QUE le montant annuel du loyer sera de neuf mille six cent dollars (9 600.00 \$);

QUE le loyer sera révisé automatiquement et majoré de 2,5% à la date anniversaire de l'entrée en vigueur du bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21. Pierre nette pour champs d'épuration

189-12-20

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu

DE fixer le remboursement de pierres nettes aux citoyens qui rendent conformes leurs installations septiques sur le territoire de Saint-Gabriel-Lalemant à un maximum de 500 \$ par installation septique, sur présentation de pièces justificatives et d'un certificat de conformité;

QUE ce remboursement maximum prendra effet pour tous les travaux effectués dès janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22. Projet de coopération intermunicipale

ATTENDU la résolution 166-11-19 par laquelle la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant s'est engagée à participer au projet de diagnostic pour développer la coopération intermunicipale et d'assumer une partie équitable des coûts;

ATTENDU QUE Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a mandaté la Ville de La Pocatière pour agir comme organisme responsable du projet et pour déposer la demande;

EN CONSÉQUENCE,

190-12-20

il est proposé par France Simard et résolu à l'unanimité,

APPUYER le devis recommandé par les directeurs généraux des municipalités participantes au projet.

POURSUIVRE l'engagement de la Municipalité au projet et **MANDATER** son directeur général à participer au processus de sélection du consultant et aux rencontres de présentation, le cas-échéant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23. Cotisation annuelle 2020-2021 École Destroismaisons

191-12-20

Il est proposé par la conseillère France Simard et résolu de contribuer à la cotisation annuelle 2020-2021 de L'École de musique Destroismaisons au montant de vingt dollars (20 \$).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24. Membership SADC du Kamouraska

192-12-20

Il est proposé par France Simard et résolu d'adhérer comme membre de la SADC pour 2020-2021, au montant de trente-quatre dollars et quarante-neuf (34,49 \$) et de désigner le directeur général, Vincent Thibaudeau, à titre de représentant pour la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25. Dons et commandites

Suite aux demandes de participation financière reçues de la part d'organismes, clubs, etc.

193-12-20

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu que la municipalité retienne la demande suivante :

- Un don de 100 \$ à l'organisme l'Arc-en-ciel du coeur pour leur campagne de financement 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26. Correspondance

Les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des copies de la correspondance déposée sur le serveur du conseil sans papier. À noter qu'une correspondance récurrente est déposée au sujet de la pandémie au COVID-19. Une partie traite spécifiquement des questions de Sécurité civile de la situation, tandis que l'autre traite de questions de nature administrative liées à la situation sanitaire.

27. Varia

27.1 Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	1 ^{er} décembre 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	8 décembre 2020
Montant :	300 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 8 décembre 2020, au montant de 300 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CD DE L'ANSE DE LA POCATIERE

27 800 \$	1,45980 %	2021
28 300 \$	1,45980 %	2022
28 800 \$	1,45980 %	2023
29 200 \$	1,45980 %	2024
185 900 \$	1,45980 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,45980 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

27 800 \$	0,65000 %	2021
28 300 \$	0,75000 %	2022
28 800 \$	0,95000 %	2023
29 200 \$	1,10000 %	2024
185 900 \$	1,20000 %	2025

Prix : 98,47500

Coût réel : 1,52866 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

27 800 \$	1,60000 %	2021
28 300 \$	1,60000 %	2022
28 800 \$	1,60000 %	2023
29 200 \$	1,60000 %	2024
185 900 \$	1,60000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,60000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DE L'ANSE DE LA POCATIERE est la plus avantageuse;

194-12-20

il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet, appuyé par la conseillère Danielle D'Anjou, et résolu à l'unanimité,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant accepte l'offre qui lui est faite de CD DE L'ANSE DE LA POCATIERE pour son emprunt par billets en date du 8 décembre 2020 au montant de 300 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 03-20. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

27.2 Balises de déneigement

Il est discuté que les réclamations pour bris liés aux balises de déneigement soient dirigées vers l'entrepreneur en déneigement, ou à l'assureur du réclamant. Par ailleurs, un avis juridique est actuellement en attente pour le traitement de telles réclamations et bien circonscrire la responsabilité de la municipalité.

27.3 Le fonctionnement des systèmes d'alarme des bâtiments municipaux seront vérifiés et mise à jour.

28. Rapport des conseillers

M. Steeve Thériault, M. Gilles DesRosiers, Mme France Simard, M. Gilles Ouellet, et Mme Danielle D'Anjou font état des activités et des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier ou à venir.

29. Période des questions adressées au conseil par le public

La période de questions a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

30. Levée de la séance ordinaire

195-12-20

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance ordinaire est levée à 20h34.

L'ENSEMBLE DE CE PROCÈS VERBAL EST SUJET À ADOPTION LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE

Je, René Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

RENÉ LAVOIE, maire

VINCENT THIBAUDEAU, directeur général /
secrétaire-trésorier